

## Communiqué de presse du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux au 8, route des Artifices, le jeudi 19 juin 2003.

A l'issue de cette réunion le gouvernement a adopté cinq projets de délibération du Congrès, une délibération du gouvernement et vingt quatre arrêtés.

Les travaux du gouvernement ont porté, en particulier, sur les points suivants :

### **Compte administratif 2002 et budget supplémentaire 2003**

Le gouvernement propose au Congrès d'approuver le compte administratif et le compte de gestion pour l'année 2002.

Le résultat de l'exercice 2002 se traduit par un déficit de 625 millions.

Toutefois, du fait du résultat cumulé des gestions antérieures excédentaires de 12 milliards, la somme disponible pour le budget supplémentaire 2003, après correction des restes à réaliser, s'élève à 3,658 milliards de francs CFP.

Il est proposé au Congrès d'inscrire 800 millions d'opérations nouvelles en investissement dont 405 millions pour la voirie et 231 millions pour les travaux du bâtiment.

Le budget supplémentaire permettra également de dégager les moyens supplémentaires nécessaires à l'indemnisation des sinistrés du cyclone Erica, à la poursuite de la refonte du dispositif de formation professionnelle et à son redéploiement, à la participation au programme d'éradication de la trémolite en Province Nord ou encore aux interventions en matière culturelle et sportive.

### **Enseignement**

Le gouvernement a habilité son président à signer une convention avec l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres du Pacifique (I.U.F.M.) relative à la formation des professeurs des écoles de la Nouvelle-Calédonie.

Cette convention confie à l'I.U.F.M. la mission d'assurer pour le compte de la Nouvelle-Calédonie l'organisation de la première année de préparation au concours externe de professeurs des écoles, et de la deuxième année de formation professionnelle des lauréats des concours externe et interne.

## **Cyclone Erica**

Pour faire suite aux travaux de la cellule d'urgence réunie sous l'égide de la Chambre d'Agriculture, le gouvernement a décidé d'attribuer des aides à 45 exploitants agricoles qui subissent de graves difficultés conjoncturelles pour un montant de 15 millions de francs CFP.